

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements d'Allemagne.
— Les Alliés et la Russie. Les déceptions à prévoir. Il ne faudrait pas que la France fût l'éternelle sacrifiée. — Deux exemples suggestifs pour ceux qui veulent la « nationalisation ».

Les nouvelles qui viennent d'Allemagne sont contradictoires et il est difficile de discerner la vérité.

On a parlé de négociations entre les « deux gouvernements ». Le fait a été nié à Stuttgart où se trouve Ebert.

Aussi bien, qu'importe aux Alliés les tentatives de rapprochement entre les révolutionnaires et contre-révolutionnaires. Une chose est certaine, les uns comme les autres feront l'impossible pour soustraire leur pays aux clauses du traité de Versailles. Et cela seul doit nous préoccuper. Que le gouvernement reste aux mains d'Ebert ou qu'il passe à celles d'Hindenburg, l'Allemagne doit s'exécuter. Voilà le but.

Le Temps a une comparaison heureuse : « supposons qu'en 1871 la France ait eu l'idée de se soustraire à ses obligations par un petit jeu de gouvernements disparaissant ou se transformant aux échéances fixées à Francfort, un Bismarck eût trouvé le moyen de mettre fin à ces tentatives ». C'est le mot de la situation.

Si les Alliés ne savent pas imposer leur volonté à cette heure critique ; s'ils laissent les Allemands préparer le retour au pouvoir de l'Etat-Major prussien, qui donc pourra se flatter d'obtenir l'exécution du Traité de Versailles ? Qui pourra obtenir le désarmement et les réparations ?... Notre confrère estime donc que le devoir des Alliés est de s'assurer que l'attentat du 13 mars ne restera pas impuni. Il y a des responsabilités qu'il faut savoir prendre : « ceux qui prêchent aujourd'hui le moindre effort travaillent contre la paix de demain ». Il serait désastreux de l'oublier !

On sait que M. Lloyd George, poussé par le grand négociant anglais et M. Nitti, stylé par les socialistes italiens, nous imposent une politique de conciliation à l'égard des Soviets. Il n'est plus question de fils de fer barbelés, l'Entente capitule devant Lénine. Il paraît qu'il y va de l'intérêt matériel des pays Alliés qui trouveront en Russie des milliers de tonnes de céréales !...

On se ménage des désillusions cruelles si l'on en croit les précisions que nous donne l'ingénieur Mancinotti. Ce dernier, qui a vécu 15 ans en Russie et qui se trouvait récemment au service de Lénine, vient de s'enfuir pour regagner l'Italie. Voici ce qu'il raconte dans la Tribuna :

« On ne vit pas. C'est une lutte continuelle et désespérée pour pouvoir manger. »

« Il n'y a pas de gouvernement ; on vit en pleine anarchie ; personne n'obéit plus ; c'est une situation épouvantable ; je n'exagère pas : là-bas ne fonctionne plus rien, il n'y a plus rien debout. »

« Je n'ai aucun intérêt à calomnier le gouvernement russe ; je crois même que Lénine et Trotsky désirent réellement faire bien, mais leurs efforts ont tous échoué et ils ne voient autour d'eux que des désastres. »

« Les paysans ne cultivent pas la terre, ils aiment mieux vivre de vols et de pillages ; les mineurs veulent vivre sans travailler ; les fabriques sont fermées ; les chemins de fer sont paralysés parce qu'ils manquent de locomotives. »

« Les espérances que l'on pourrait avoir dans la Russie seraient cruellement déçues ; peut-être dans la plaine du Volga y a-t-il encore des dépôts de céréales, mais comment les transporter-on jusqu'à la mer puisqu'il n'y a pas de moyens de transport ? Il n'y a ni bœufs ni chevaux, tout a été détruit ou mangé. »

M. Lloyd George a-t-il des données qui lui permettent de contester des affirmations aussi nettes, aussi précises ? Non sans doute. On trompe le public lorsqu'on lui laisse entendre que le prix de la vie fléchira après l'entente avec les Soviets. Il est malheureusement évident que la Russie manquera de tout et que la vie y est plus chère que partout ailleurs. C'est donc un jeu de dupes que l'on fait en traitant avec Lénine au point de vue économique, mais aussi un jeu dangereux au point de vue de la Civilisation.

Ce qui ressort de toutes ces tractations préparées à Londres et à Rome, c'est que la France est l'éternelle sacrifiée. C'est un point qui suggère au Comité Duplex des réflexions pénibles mais nécessaires ; nécessaires car la multiplicité des protestations amènera peut-être la Conférence de Londres à modifier une politique injuste pour notre pays.

Nous payons cher, dit notre confrère, « la facilité avec laquelle nos représentants ont accepté à Versailles les ordres peu déguisés de M. Wilson d'abord, de l'Angleterre ensuite. Une fois de plus nous avons la preuve à nos dépens qu'une occasion perdue ne se retrouve jamais. Nous l'avions belle quand nous étions l'admiration du monde entier pour obtenir non pas un traitement de faveur, mais que justice nous soit rendue. Nous avons laissé passer le moment, étourdis sous la verbosité et hypocrisie par la phraseologie utopiste de ceux à qui nous faisons confiance. Les défenseurs intéressés de ce qui a été fait alors peuvent plaider les circonstances atténuantes. Mais la vérité brutale se fait jour, nous avons été roulés. »

Réexaminer sur ce qui a eu lieu ne sert à rien. Il faut tirer parti de ce qui reste. A cet égard, il faut que tous les éléments d'ordre se groupent autour du Gouvernement pour exiger de lui l'attitude la plus énergique dans la défense de nos droits tels qu'ils résultent du Traité de paix, tels qu'ils peuvent encore résulter des actes à intervenir, en Orient notamment.

La première chose à obtenir, c'est que justice nous soit faite dans la question de la répartition de la flotte marchande. Nous ne voulons pas être réduits à l'état de vassaux et être mis sous la dépendance absolue de ceux pour qui nous avons, pendant toute la guerre, forgé des armes et des munitions, à qui nous avons donné des états-majors sans lesquels ils n'auraient pas été victorieux. En outre, nous comptons sur M. Poincaré, président de la Commission des réparations, pour soutenir nos droits auprès de celle-ci.

Il ne faut pas que l'emprunt que l'Allemagne va être autorisée à contracter puisse primer les droits internationaux de la France à obtenir réparation et indemnité de ce qu'elle a perdu. Comment, c'est en faveur des Allemands qu'on accorderait un privilège pour favoriser un emprunt, sous le prétexte que s'ils ne se relèvent pas ils ne pourront pas faire face à leurs engagements !

Quelle aveur et quelle injustice ! Rappelez-vous tous les calculs faits par les économistes anglais et américains pour prouver que l'Allemagne pouvait et devait payer.

A nous on marchande l'appui financier. Or, a refusé de conclure un emprunt international de liquidation des dettes de guerre. On ne parle plus d'abandonner la créance des Etats-Unis contre la France ! Et on voudrait aujourd'hui faire primer ces créances contre l'Allemagne par un emprunt autorisé dans le monde entier en faveur de cette même Allemagne. Vraiment, c'est aller trop loin ! La France de la paix a besoin sur le terrain économique d'une victoire qui fasse pendant aux deux victoires de la Marne. »

Il appartient à nos dirigeants de le faire comprendre à Londres et à Washington.

A ceux de nos bons socialistes qui croient résoudre toutes les difficultés par la nationalisation, c'est-à-dire par la gestion de toutes les entreprises par l'Etat, nous dédions les deux faits qui suivent :

« Au cours de la discussion à la Chambre, sur le relèvement des taxes postales, un député, M. Duval Arnould, a signalé que nombre de communes importantes des régions libérées étaient encore dépourvues de leurs lignes téléphoniques, bien qu'elles aient recouvré la plus grande partie de leur population. »

« C'est un fait d'autant plus singulier, a dit ce député, qu'à la veille de l'armistice, ces régions étaient desservies par un réseau militaire fort bien organisé. Mais, au lendemain du 11 novembre, on a démolé en hâte ce réseau en ne laissant ni fils, ni poteaux, alors qu'il était si simple de maintenir, au moins provisoirement, l'organisation établie par l'armée. »

Voilà qui est bien administratif ! Un industriel se serait entendu avec l'autorité militaire pour utiliser les installations faites. Un double avantage en serait résulté : rapidité des restaurations d'abord, économies importantes ensuite. Mais l'Etat ne s'embarrasse pas de ces vétilles. Il faut respecter les vieilles consignes en honneur dans les règlements de nos ministères. — Et d'un !

Aux Etats-Unis, le gouvernement avait réquisitionné tous les chemins de fer pendant la période de guerre. En dépit d'une augmentation des tarifs de 25 %, la gestion étatique s'est traduite par un déficit de 230 millions de dollars la première année et 390 la seconde.

Les réseaux viennent d'être rendus aux Compagnies, mais on se réserve le droit de contrôler la gestion et on fixe une limite aux bénéfices.

Quel aveu ! Le gouvernement américain gérant les réseaux perd de l'argent. Rendant les lignes aux Compagnies, il limite le profit qui disparaît d'une bonne gestion !... — Et de deux !

« Qui donc ne serait pas convaincu, par de pareils exemples, que les monopoles d'Etat sont désastreux pour les pays ? »

offres récentes des Compagnies ne donnent pas satisfaction à la corporation, approuvant l'attitude du Comité fédéral régional, et déclarant que les mineurs de Saint-Etienne sont prêts à décréter la grève générale dans tout le bassin, si une solution favorable n'est pas obtenue à une date que fixera le Comité fédéral.

L'indemnité parlementaire

On annonce que les trois questeurs de la Chambre, après avoir pris l'avis de la commission de comptabilité, qui s'est montrée unanimement favorable, vont déposer une proposition de loi tendant à porter l'indemnité parlementaire de 15.000 à 30.000 fr.

Haute Cour

Audience du 16 mars 1920
M. Moutet, défenseur de M. Caillaux, fait donner lecture d'une dépêche de l'avocat de Cavallini qui tend à établir que tout ce qui est relatif à l'affaire Caillaux fut abandonné dans le procès Cavallini. L'avocat-général fait connaître le casier judiciaire de Cavallini qui était en prison en 1906.
M. Seitz, député du Bas-Rhin, dit qu'en 1918, au moment de la grande offensive allemande, plusieurs allemands lui dirent : « L'offensive ne produira peut-être pas grand effet. Si seulement nous pouvions arriver à faire donner de l'air à M. Caillaux. Celui-ci veut la paix et pourrait nous être utile. » Le témoin dit qu'au Reichstag on disait : « Caillaux est notre homme ».

Le témoin lit une des consignes de presse données par le Gouvernement allemand : dans une de ces consignes il est question d'Almeryda et de Caillaux.

L'abbé Delsor, sénateur, a entendu au Reichstag des Allemands dire que M. Caillaux reprendrait le pouvoir. « Caillaux est notre homme ».

M. Campoloughi, journaliste italien déclare qu'en Italie on trouvait étrange les relations de M. Caillaux avec la Ricci. Il affirme que M. Caillaux était impopulaire en Italie.

Un contrôleur de wagons-lits, M. Calambert, raconte qu'il causa dans le train avec M. Caillaux, lors de son retour d'Italie. M. Caillaux lui aurait dit qu'il fallait habituer le peuple français à l'idée de traiter avec l'Allemagne.

On donne lecture des dépositions de plusieurs témoins qui n'ont pu se rendre à l'audience. Ces témoins rapportent des propos tenus par M. Caillaux en Italie. M. Caillaux déclare que tout cela n'est qu'un ramassis de potins.

Audience du 17 mars 1920

On lit la déposition de M. Lanino, président de la Ligue italienne du front intérieur, qui affirme que M. Caillaux préconisait l'accord franco-italien contre l'Angleterre, et qu'il refusa d'entrer en relation avec les journaux ententophiles italiens. Il n'accorda d'interview qu'aux journaux défaitistes.

M. Briand est entendu. Il déclare que jamais M. Caillaux ne lui a communiqué les lettres de Lipscher. Il dit qu'il fut informé des propos tenus par M. Caillaux en Italie sur la paix séparée.

Lecture du carnet de Martini est donnée. Dans ce carnet, Martini a consigné les propos que lui a tenus M. Caillaux sur le rapprochement avec l'Italie.

Chambre des Députés

Séance du 16 mars 1920

La Chambre fixe au 26 avril la date de la session des Conseils Généraux.

Elle discute ensuite le projet de majoration des pensions. La commission a décidé de reporter au 1^{er} avril la date de mise en vigueur de la nouvelle loi. La dépense supplémentaire consentie s'élèvera à 49.500.000 francs.

M. Bouysson combat cette proposition ; le ministre des finances demande le vote du projet de la Commission l'article 1^{er} est voté.

M. Durard demande que la loi soit appliquée aux ecclésiastiques qui ont été retraités sous le régime de la loi de 1903.

Cette motion est adoptée, ainsi que les divers articles du projet.

La Chambre fixe la limite d'âge des généraux de division à 62 ans, des généraux de brigade à 60 ans, des colonels à 59 ans.

La Chambre adopte le projet de loi portant attribution d'un contingent spécial de décorations aux réserves

des armées et auteurs d'inventions intéressantes à la défense nationale.

Puis elle discute le projet de loi instituant une médaille commémorative interalliée, dite Médaille de la Victoire.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

Sera-ce une leçon ?

L'incendie qui a éclaté mardi matin rue St-James, et qui a détruit deux maisons, fait poser immédiatement par tout cadurcien consciencieux, la question de l'eau.

Grave question. Tout le monde le dit. Tous les manitous de nos administrations y pensent, mais ils ne la résolvent jamais.

Si d'aucuns avaient eu l'honneur de participer à la gestion des affaires de la ville, il y a longtemps, oh oui ! que le chapitre de l'eau ne serait plus inscrit dans un programme électoral. Car l'eau est, pour une ville, une nécessité de tout premier ordre. On se passe de lumière, on ne peut se passer d'eau.

Mais cette question est, hélas ! toujours à l'étude : y restera-t-elle longtemps ? ou bien, prenant, enfin, souci des intérêts de la population, une administration se décidera-t-elle à engager les dépenses, aussi importantes soient-elles, pour satisfaire cette population ? Nous le souhaitons.

Dans tous les cas, l'incendie de mardi a fait constater une fois de plus la défectuosité du service des eaux.

Comme un fait exprès, il y avait la crue du Lot. Et tout bon Cadurcien sait que quand le Lot déborde, quand tous les riverains crient : « que d'eau ! que d'eau ! », les citadins gémissent : « Les fontaines ne coulent pas ». Au surplus, en plein été, lorsque le lit du Lot laisse voir les galets qu'il roule, quand il y a sécheresse, les fontaines ne coulent pas.

Inondation, pas d'eau en ville ; sécheresse, pas d'eau en ville. Et, du premier janvier à la St-Sylvestre, les fontaines sont fermées durant toute la nuit.

Cette situation est lamentable. On l'a bien vu mardi matin.

Les pompiers de la Compagnie de Cahors avaient installé les pompes : avec un dévouement remarquable, chacun à son poste, ils tentaient de circonscire le sinistre. Pas d'eau !

La veille, un arrêté municipal avait ordonné que l'eau serait distribuée dans les hauts quartiers de 8 heures à 10 heures ; dans les bas quartiers de 10 heures à midi.

L'incendie éclata à 9 heures 1/4 dans le quartier bas ; en vertu de l'arrêté, l'eau ne pouvait donc pas couler dans le quartier bas. Et deux maisons flamèrent : des locataires sont ruinés.

On ne pouvait pas prévoir cet accident. C'est entendu.

Mais, malgré l'arrêté, l'eau aurait pu être donnée dans les bas quartiers. Sans doute. Seulement, il fallait prévenir qui de droit.

Or, pour prévenir qui de droit, c'est facile : il y a une sonnerie électrique qui, du poste police, communique au château d'eau. A chaque incendie, de jour ou de nuit, par cette sonnerie on avise le directeur du château d'eau d'avoir à donner de l'eau.

Hélas ! mardi cette sonnerie ne fonctionnait pas.

Un agent dut se rendre à bicyclette du poste de police au château d'eau pour informer le Directeur qu'un incendie avait éclaté dans le quartier bas et de donner l'eau dans ces quartiers.

Tout cela demanda du temps : les pompiers, le public s'impatientèrent, les autorités qui étaient sur les lieux encaissèrent les réflexions judiciaires de M. Tout le Monde.

La sonnerie électrique du poste de police ne fonctionnait pas. Parbleu ! Elle fut installée en 1869, croyons-nous par deux modestes agents de l'Administration des Postes, Aubouin et Bonnet.

Depuis cette époque, c'est toujours la même qui fonctionne. On ne peut pas lui en vouloir si elle se détraque parfois. Il faut même reconnaître que cette installation avait dû être joliment bien faite pour qu'elle ait résisté au temps.

Dans de pareilles conditions, il est

heureux que le sinistre n'ait pas fait plus de terribles ravages.

Sera-ce une leçon ? Est-ce qu'il y a une question locale plus importante que celle des eaux ? Nous ne le croyons pas. Pauvre Cahors !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur posthume

La croix de la Légion d'honneur posthume est attribuée à :

Blanchet Charles-Marie, sous-lieutenant chef de patrouille, a fait preuve, malgré un feu violent exécuté par un ennemi invisible, sous bois, de beaucoup de hardiesse et d'intelligence. A été mortellement frappé en conduisant sa section à l'assaut des positions ennemies. Glorieusement mort pour la France. A été cité.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Bornes Pierre-Sylvain : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse sur le parapet de la tranchée de départ, en s'élançant à l'attaque, le 6 mars 1915, devant Perthes-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Rilhac Pierre : brave soldat. Tombé grièvement blessé, le 22 août 1914, aux mains de l'ennemi, au combat de Bertrix (Belgique). Mort en captivité des suites de sa blessure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Mourier, tendant à accorder la médaille commémorative de la grande guerre au personnel du service de santé ayant servi 3 mois au moins dans les groupements d'ambulances de corps d'armée et d'armée, nos députés ont voté :
Pour : MM. Delpont et Delmas.
Contre : M. le prince Murat.
La Chambre a adopté par 333 voix contre 163.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre si un médecin du service auxiliaire, médecin auxiliaire pendant la guerre, nommé d'office médecin aide-major, sans avoir passé devant une commission de réforme, est du service armé ou du service auxiliaire.

Réponse. — Les hommes de troupe du service auxiliaire perdent le statut de ce service dès qu'ils sont nommés officiers (instruction du 15 septembre 1917, art. 30, in fine, concernant les nominations effectuées sur demande des intéressés) ; ils sont alors pourvus d'emplois en rapport avec leur aptitude physique.

Instruction physique

M. Duluc, lieutenant au 14^e d'infanterie, est désigné pour être détaché dans le service de l'instruction physique au 7^e d'infanterie.

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce du Lot, à la requête du Sous-Secrétariat à la liquidation des stocks, porte à la connaissance des intéressés, département, communes ou particuliers :

1^o Qu'une vente de plus de 200.000 sacs neufs, chanvre, lin, coton, jute, treillis, sera faite sur soumissions cachetées adressées avant le 31 mars 1920 au Directeur de la Poudrerie Nationale de Bergerac.

2^o Qu'une vente d'importants métrages de coutils, bleu et gris, croisets, draps, kaki, cheviotte anglaise, drap anglais, sacs de couchage en toile coton, pantalons, bourgeois de travail en treillis bleu, sera faite sur soumissions cachetées adressées avant le 15 avril 1920 au Directeur de la Poudrerie de Bergerac.

Les notices portant détails, quantités et tous autres renseignements relatifs à ces ventes, sont à la disposition des intéressés, au secrétariat de la Chambre de Commerce.

Magasins communaux

Les Magasins communaux tiennent à la disposition du public un stock de denrées diverses : lard, graisse, haricots, riz, lentilles, morue, pommes de terre, saucissons, saucisse, harengs.

Ils mettent également en vente du savon, des bougies, des tricots, des chaussettes, des vestes huilées, des gants.

Marché du travail

L'Officiel publie la situation du marché du travail pendant la semaine du 1^{er} au 6 mars 1920 dans le Lot. Nombre de placements, à demeure : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 3 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 28 hommes, 23 femmes.

Cour d'assises du Lot

Audience du 16 mars 1920

Infanticide

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif. La femme Rebeysrol est acquittée.

Audience du 17 mars 1920

Faux, usage de faux et complicité

Mercredi, le jury a jugé une affaire de faux, d'usage de faux et de complicité de faux. Les inculpés sont le père et la fille Guillaume-Basile Lascou, 63 ans, cultivateur à St-Médard-de-Presque et Maria-Louise Lascou, épouse Pestel, 22 ans, ménagère. L'audience est ouverte à 11 heures et demie. M. Tiffon occupe le siège du ministère public et MM^e de Valon et Lacaze sont au banc de la défense. Lecture de l'acte d'accusation est donnée par M. Bonnefous, greffier en chef.

ACTE D'ACCUSATION

Le 30 septembre 1914 est décédé à Cornac, arrondissement de Figeac, sans héritiers naturels, un sieur Adrien Mespoullié, âgé de 73 ans, propriétaire aisé, ancien maire de la commune.

Immobilisé depuis longtemps par la maladie, cet homme avait appelé pour lui prodiguer des soins nécessaires par son état de santé, une jeune fille des environs, Marie-Louise Lascou, âgée à l'époque de 16 ans et demi.

Au décès d'Adrien Mespoullié, le sieur Basile Lascou, père de la jeune bonne, produisit un testament olographe, en date du 24 juillet 1914, par lequel le défunt donnait à cette dernière sous forme de legs et en récompense de son dévouement, une somme de 23.000 francs.

L'authenticité de ce testament ayant été contestée par des bénéficiaires d'un testament antérieur, les tribunaux furent appelés à statuer.

Par jugement du 7 avril 1916, le tribunal de Figeac déclara nul comme n'émanant pas du testateur, le testament entrepris et par arrêt du 15 juin 1919, la cour d'appel d'Agen confirma cette décision.

A la suite de l'arrêt de la cour d'Agen, il fut ouvert une information pour faux et usage de faux qui a permis d'établir à la charge de Marie-Louise Lascou et de son père, les faits suivants :

Au cours du mois de juin 1914, Basile Lascou vint trouver sa fille, alors âgée de 16 ans et demi, dans un état de santé qui le lui rendait incapable de lui rédiger et de lui remettre une note écrite, faussement signée Mespoullié, de manière à lui permettre de faire établir par un notaire au nom de Mespoullié un sujet de testament présentant toutes garanties extérieures de validité.

La jeune fille refusa d'abord ; mais son père insista et menaça : elle se décida à rédiger dans la cuisine même du sieur Lascou, sur un bout de papier informel, la note demandée.

Cette note signée Adrien Mespoullié est ainsi conçue :

« 16 juillet 1914 : je lui demande trois mille francs qu'elle m'a, dans un moment de sa bonté, prêtés. Elle m'a remis encore vingt mille francs que lui-même m'a remis. Elle m'a promis qu'elle m'en fournirait bien d'autres si elle en avait besoin. »

Basile Lascou s'empara de cet écrit et porta de ce document, se rendit au domicile de quelques jours chez M^e Darnis notaire à St-Géré.

Cet officier public, sans la moindre difficulté, écrit de sa main, au dos du chiffon de papier le projet de testament sollicité. Ce projet portait : « Je soussigné Adrien Mespoullié, propriétaire à Cornac, légua à Marie-Louise Lascou, mineure, demeurant au Ferval la somme de 23.000 francs sur les plus clairs de ma succession. »

En possession de ce modèle, Basile Lascou va à St-Géré le 23 et le 24 juillet et achète une feuille de papier timbré.

Puis le lendemain il oblige sa fille à recopier le projet de testament établi par le notaire Darnis.

« Il te faut le faire, dit-il à sa fille, si tu ne le fais pas, je le battrais. »

Le testament n'a été couché et conforme. Le testament n'a été couché et conforme. Le testament n'a été couché et conforme.

M^e Trassy émet des doutes même sur la sincérité du document. Mais Lascou affirme encore qu'il émanait de Mespoullié.

Au cours de l'information, des experts ont examiné le testament et ont déclaré qu'il était valable.

Les accusés, interrogés, reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. M. Tiffon réclame une condamnation, mais ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

MM^e Lacaze et de Valon demandent l'acquiescement de leurs clients. Le jury rapporte un verdict négatif.

Les accusés sont acquittés.

Audience du 18 mars 1920

Vol qualifié

Judi, 4^e et dernière affaire. C'est un cheval de retour qui comparait devant le jury : Bonfiglio Dominique, né le 27 octobre 1880 à Moréglia (Italie).

Bonfiglio est un vagabond qui vit de vols ; il a déjà été condamné plusieurs fois.

L'audience est ouverte à 11 heures 1/2.

M. Tiffon soutient l'accusation. M^e Martin, en remplacement de M^e Gishbert, empêché par un deuil de famille, présente la défense de l'accusé.

ACTE D'ACCUSATION

Le 14 juin 1919, les époux Arnal et leur fils Albert, demeurant à Cressensac avaient quitté leur maison d'habitation entre 4 et 17 heures pour se rendre dans une grange située à quelques centaines de mètres.

En sortant, la dame Arnal avait eu soin, comme d'habitude, après avoir fermé la porte à clef, de cacher celle-ci dans un tas de cendres placé à l'extérieur.

A leur retour, les époux Arnal constatèrent que la porte d'entrée de leur domicile était ouverte, et que dans une chambre à coucher, une somme de 1.540 fr. avait disparu du tiroir d'une armoire, dont la serrure avait été forcée.

Aucun indice n'existant à leurs yeux, ils ne crurent pas devoir déposer une plainte.

Mais Bonfiglio, arrêté, peu de temps après à Aurillac sous l'inculpation d'un vol de 2.878 fr. commis dans l'arrondissement de Tulle le 28 juin 1919, se reconnut également l'auteur de la soustraction au préjudice des époux Arnal.

Au cours de l'information suivie au Parquet de Gourdon, l'accusé a persisté dans ses aveux, spécifiant qu'il avait forcé le tiroir de l'armoire renfermant la somme soustraite avec un ciseau apporté dans sa musette. Il prétend cependant, avoir trouvé ouverte la porte d'entrée.

La somme dérobée n'a pas été retrouvée. L'accusé allègue qu'une fois le vol commis, il s'est pressé de se rendre à Brives où il a passé la nuit du 14 juin sur un banc près de la bibliothèque extérieure de la gare.

S'étant endormi, il s'aperçut, dit-il, à son réveil que le portefeuille contenant la somme volée et placée dans une poche de son pantalon avait disparu.

Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé sont déplorables. Il a déjà subi plusieurs condamnations pour vol.

Bonfiglio ne fait aucune difficulté pour faire des aveux complets.

Incendie

Mercredi matin, des flammes s'échappaient des décombres des maisons incendiées rue St-James et du Petit-Mot. Mais quelques seaux d'eau suffirent pour éteindre le feu qui consumait quelques vieilles poutres.

Mouvement des vins

L'Officiel publie le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois de février 1920 :

Quantités de vins sortis des chais des récoltants : 16.408 hectol.

Antérieurs : 69.290 hectol. Total : 85.698 hectol.

Quantités de vins soumis au droit de circulation : 15.549 hectol.

Antérieurs : 47.761 hectol. Total : 63.310 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 4.158 hectol.

La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le département du Lot au 1^{er} mars 1920.

Lot. — Pendant tout le mois de février, le temps a été beau, sauf quelques périodes de vent et de petites pluies peu abondantes. Les travaux de culture, retardés par près de trois mois de pluies, ont pu être exécutés dans de bonnes conditions.

La végétation, peu ralentie par quelques nuits froides, est très avancée, tout avancée même. Un retour de l'hiver, toujours à craindre en mars ou avril, provoquerait un vrai désastre par son action sur les arbres fruitiers.

La taille de la vigne est terminée.

Foire du 13 mars 1920

La foire du 13 a été peu importante en raison du mauvais temps.

Bœufs gras, de 85 à 120 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 75 à 105 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2700 à 5800 fr. la paire ; vaches de travail, de 2000 à 4500 fr. la paire ;

bouvillons, de 1800 à 3000 fr. la paire ; porcelets, de 200 à 300 fr. pièce ; suivant grosseur.

Moutons, 290 ; agneaux, 3 fr., le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, 100 à 210 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Poules grasses, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. ; lapins, 1 fr. 75 ; dindes, 4 fr. le tout le demi-kilo.

Œufs, 4 fr. 25 la douzaine. Halle. — Pas de blé ; maïs, 55 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 22 fr. les 50 kilos.

Albas

Elections municipales. — Voici l'appel adressé par les candidats au Conseil municipal, aux électeurs de la commune d'Albas :

CHERS CONCITOYENS,

Après la grande tourmente qui pendant 4 ans a bouleversé votre vie paisible et laborieuse, vous aviez le droit d'aspirer au repos.

La mort cruelle a frappé à la porte de beaucoup de logis, laissant à leurs hôtes le triste apogée des larmes et de la douleur.

Si nos morts glorieux pouvaient surgir de leur tombeau, de leurs lèvres blêmes tomberaient des paroles de paix et de bonté.

Après avoir, pendant quatre ans, fait un rempart vivant de leurs poitrines, pour sauver de la ruine, de la souillure de l'envahisseur, les églises, les mairies, les écoles du nord de notre belle France, les poilus et ceux qui conservent dans leur cœur le culte du souvenir eurent la légitime ambition de vouloir collaborer à la vie municipale avec ceux qui pleurent l'être cher qui faisait leur joie et leur orgueil.

Vous savez dans quel calme, dans quel esprit d'apaisement eurent lieu les dernières élections du Conseil municipal.

D'une façon toute spontanée votre confiance nous fut accordée.

Mais votre œuvre a été attaquée. Il manquait un électeur à la section de Cénac pour élire deux conseillers. Cet état de choses était connu avant les élections ; cependant ceux qui avaient mission de veiller à l'observation stricte de la loi, au respect de la légalité, n'avaient rien dit.

Et foulant aux pieds les vieilles traditions des habitants de Cénac, qui avaient cependant à cœur de conserver leur section, sur laquelle ils veillent avec un soin jaloux, ils n'hésitèrent pas à se servir de ce prétexte futile et très discuté pour faire annuler les élections.

Entre temps, les trois élus de la liste adverse démissionnèrent. Geste malheureux à notre avis ! Etions-nous donc des pestiférés pour qu'ils ne veulent pas collaborer avec nous. En se dérobant à la confiance de leurs électeurs n'étaient-ce pas aussi manifester un dédain superbe vis-à-vis de vos représentants.

Vous verriez, trop rigoureux à subir, pour certains amours-propres humiliés, il fallait le faire réformer à tout prix et on résolut de faire appel à des électeurs étrangers à Albas, qui avaient déjà, librement, fait choix de leurs élus dans leur commune.

Etrange aberration d'esprit ! Pensaient-ils que les habitants d'Anglars-Juillac, Bèlaye et Cambayrac obéiraient passivement et se prêteraient à cette manœuvre déloyale ? Qu'ils auraient la souplesse d'échine suffisante pour abdiquer leur dignité et se conduire en valets ?

Non ! Car ils n'ont pas oublié le temps de leur prime jeunesse, où ils donnaient fraternellement la main à leurs camarades d'Albas, en de joyeux farandoles, prenant leurs ébats sous les plus du même drapeau.

Espèrent-ils que les poilus d'Anglars-Juillac, Bèlaye et Cambayrac oublieront l'amitié scellée dans le sang et la boue des tranchées, qu'ils vendraient à Albas, à l'urne, et par leur vote teneur de bâillonner, museler et vicier la libre expression de la volonté de leurs frères d'armes albasins ?

Qu'ils nous arrivent joyeux pour exécuter la danse du scalp sur le cerneuil de nos enfants !

Cette manœuvre in extremis est pour le moment réduite à néant.

Vous êtes appelés à élire de nouveaux représentants le 21 mars.

Dans le calme de vos consciences, dans la plénitude de vos droits d'hom-

mes libres et conscients, vous affirmerez de nouveau votre volonté.

Abdiquez certaines de vos préférences, oubliez tous ressentiments et votez pour la liste entière.

Une discipline stricte assurera un triomphe éclatant.

Albasins qui, aux jours de deuil, dans le silence et le recueillement, faites un cortège ému à la douleur devant laquelle nous nous inclinons tous respectueusement, redressez-vous vibrants d'indépendance et de fierté au moment du combat.

Et maintenant, toute profession de foi serait vaine, nous avons trop confiance dans votre bon sens pour vous servir, de notre côté, tous les vieux clichés démodés qui jaunissent dans le tiroir aux élections.

Nous vivons votre vie, nous partageons vos labeurs, vos aspirations, nos nos, nous sommes des camarades qui veulent se conduire en frères, dans l'intérêt d'Albas et pour la République.

CASSAN L., maire sortant (fils tué à l'ennemi); DULAC Joseph, adjoint au maire sortant (fils tué à l'ennemi); SOULAYRES Jules, conseiller sortant (fils tué à l'ennemi); BERGOGNE PAUL, grand blessé, croix de guerre (4 citations), président de l'Amicale; BALDY EDOUARD, croix de guerre (3 palmes, 1 étoile), chevalier de St-Georges; BALET GEORGES (prisonnier de guerre, évadé d'Allemagne); BOUTET EDOUARD, conseiller sortant, poilu; BRU EDOUARD, — — — — — DELCROS HYACINTHE, — — — — — ROLLAND ALEXANDRE, — — — — —

Cazals

Depuis le 1^{er} mars, a lieu dans la ville, à l'arrivée de l'autobus Cahors-Cazals, une distribution postale. Les correspondances du chef-lieu n'ont ainsi aucun retard et c'est là une notable amélioration.

Montcléra

Nombreux sont les électeurs qui se plaignent d'être obligés de se rendre à Pechouze, village très éloigné du bourg, où réside l'adjoint, pour faire signer des pièces en l'absence du maire. Ils demandent qu'un conseiller municipal, plus rapproché soit délégué pour la signature. Espérons que leurs doléances, d'ailleurs pleinement justifiées, seront entendues.

Limogne

Une protestation. — Nous avons publié dimanche le compte rendu d'une réunion tenue à Limogne pour la création d'une Association de poilus.

Dans la liste des membres du bureau, se trouvait le nom de M. Louis Pradines, demeurant à Paris.

M. Louis Pradines nous écrit pour « protester contre l'insertion de son nom parmi les membres du bureau de cette Association. »

Nous donnons acte à M. Pradines de sa protestation.

Figeac

Fêtes de Mai. — La Commission des fêtes du Conseil Municipal prie MM. les commerçants de Figeac de vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu à la Mairie samedi 20 mars, à 8 heures du soir, en vue de l'élaboration du programme des fêtes de Mai. Nous espérons que tous répondront à cet appel et que la ville de Figeac reverra ses belles fêtes d'antan.

Foire. — En raison de la pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée et de la surpression d'un certain nombre de trains de voyageurs, notre foire a été peu importante.

Voici les cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 4.000 à 5.000 fr. la paire ; vœux gras, de 5 fr. 75 à 6 fr. 10 le kilo ; cochons gras, de 300 à 330 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 300 à 400 fr. la pièce ; volailles, le demi-kilo ; chevaux de 35 à 40 fr. la pièce ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Salviac

Conférence. — Dimanche 14 mars à deux heures du soir, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Salviac, sous la présidence de M. Cambornac, maire, MM. Sudres, sous-préfet de Gourdon et Villadière, inspecteur primaire, ont fait chacun une causerie sur l'Emprunt de la paix.

Les deux conférenciers ont été fort goûtés et un public nombreux avait fait le déplacement pour aller applaudir nos honorables conférenciers.

Nos compatriotes. — M. Chastagnol Marcel, colonnier à Salviac, vient d'être nommé maître-bouillier à l'hôpital Hériot, à Laboissière (Seine-et-Oise), par décision ministérielle du 11 mars 1920.

M. Delbous, professeur agrégé de mathématiques au lycée de Rodez, a été nommé en la même qualité à Cahors.

M. Delbous est le fils du sympathique conseiller d'arrondissement de Salviac. Félicitations.

Bal. — Les jeunes gens de Salviac ont

décidé de donner un bal dimanche 21 mars. Jeunes filles et dames seront admises gratuitement, les messieurs auront à payer un droit d'entrée. L'orchestre sera composé de huit musiciens.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur BLANC, Imprimeur, 40, rue Rémusat, Toulouse ; Madame et Monsieur PEYRE, premier commis de Direction des Contributions Indirectes, à Albi ;

Madame et Monsieur Paul BLANC, Imprimeur à Toulouse et leurs enfants ; Mademoiselle Suzanne PEYRE, à Albi ;

Les familles CALVET, MORCO, BOURION, de Cahors, et tous les autres parents, ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de

Madame DOUMAYREN Virginie, dite Louise Veuve CALVET

leur mère, grand-mère, tante et cousine, décédée à Cahors le 17 mars 1920 et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 20 mars courant, à 9 heures du matin, sur la paroisse St-Urcisse.

Il ne sera pas fait d'autre invitation. L'assemblée, rue Neuve des Badernes, N° 3.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 mars 1920

Le marché a débuté encore dans une certaine indécision.

Les télégrammes de Londres laissent entendre que le Stock Exchange était faible et sous cette influence notre place était calme. En séance et surtout vers la clôture, on repréna dans tous les groupes. Les changes sont restés tendus et nos rentes fermes, le 3 0/0 ex-coupon à 57, le 5 0/0 à 88,10, le 4 0/0 1917 à 70,95 et le 4 0/0 1918 à 71,60. Le Crédit National a valu 500,50.

Les banques françaises sont fermes, Banque de Paris 1.555, Union Parisienne 1.160, Crédit Mobilier 562.

Les Chemins de fer sont restés soutenus et les valeurs de Navigation ont peu varié, Transatlantique 541.

Le groupe cuprifère est peu animé, Rio Tinto 2.265, Tanganyika 157.

Les fonds et valeurs russes sont calmes. Naphtes 682, Bakou 1.360, Lianosoff 655.

Les pétrolières sont demandées et l'on entrait en reprise de groupe, Shell 925, Eagle 615, Royal Dutch 43.900, Wyoming 188.

Les diamantifères sont recherchées, De Beers 1.545, Jagersfontein 331.

Hausse des valeurs de caoutchouc, Financière 421, Padang 621, Malacca 331, Eastern 104.

Les mines d'or ont été soutenues, Rand Mines 218.

DÉPÊCHES EN ALLEMAGNE

Paris, 12 h.

EBERT RENTRE A BERLIN. — On annonce que le Gouvernement Ebert rentre à Berlin. Le D^r Shieffer, ministre de la Justice du Cabinet Ebert est maître de la situation. Le général von Seuke est nommé commandant des troupes de Berlin. Ordre a été donné à celles-ci de quitter la capitale. Elles se sont immédiatement dirigées sur les faubourgs.

EN SAXE. — D'après les derniers renseignements, les Spartakistes gagneraient du terrain en Saxe et en Westphalie.

SUR LE RHIN. — Les représentants du Cabinet Ebert dans le bassin de la Ruhr, signalent que si un Gouvernement stable n'est pas établi dans les 48 heures, toute la région de la Ruhr sera aux mains des Soviets.

LA CONSTITUTION. — De Berlin : Les chefs des partis de la majorité du Reichstag élaborent la constitution d'un gouvernement provisoire qui sera incessamment formé.

L'ACCORD ! — De Cologne : Un télégramme de Berlin annonce qu'un accord aurait été conclu entre les majoritaires nationalistes et le parti populaire sur les bases suivantes : les élections au Reichstag auront lieu en juin au plus tard. Le Président

— Non.

— N'ai-je pas, autant qu'il était en moi, fait tout pour vous donner le bonheur que vous pouviez désirer ?

— Oui.

— N'avez-vous pas eu auprès de vous, depuis seize ans, un enfant qui aurait dû prendre, dans votre cœur, toute la place que mon peu de mérite, sans doute, laissait inoccupée ?

Cette fois, Louise ne répondit pas. Ses lèvres frémissaient, elle étouffait un sanglot et des larmes brillèrent dans ses yeux. Était-ce sa maternité qui se réveillait et lui faisait honte, ou bien était-elle touchée de l'humilité de l'homme qu'elle avait si durement traité ?

Il poursuivit :

— J'interprète votre silence comme un aveu. Eh bien ! Traitée comme vous l'avez été par votre mari, aimée comme vous l'avez été par votre fille, que vous manquait-il donc et qu'étes-vous allée chercher au dehors ?

Elle se tut, comme oppressée. Il reprit avec plus d'autorité :

— Oh ! répondez, et nettement. Je veux savoir ce que vous êtes. J'ai, depuis hier, découvert en vous une autre femme. Je prétends m'éclairer sur son compte. Vous me paraissez avoir, à défaut d'honnêteté, conservé de la franchise. Dites tout. Je ne crois pas que ce soit la pudeur qui vous arrête. Plus forte que mon affection, que la tendresse de votre fille et que le respect de vous-même,

impérial sera élu par le peuple. L'entière organisation du gouvernement impérial doit être conservée comme une nécessité absolue.

NOSKE SE RETIRE. — De Berlin on annonce que Noske se retire définitivement du Cabinet Ebert.

L'EFFERVESCENCE CONTINUE. — De Berlin : On dit qu'un cortège de 10.000 ouvriers, partis d'un faubourg de la capitale marche sur Berlin en chantant l'Internationale. Tous sont armés.

L'ENTENTE VEILLE. — De Bruxelles : On annonce officiellement qu'un accord est intervenu entre la France, l'Angleterre et la Belgique, aux termes duquel l'Angleterre s'engage à fournir à la Belgique, pendant 5 ans, une aide militaire en cas d'attaque de l'Allemagne. Ce traité est valable jusqu'au moment où la Ligue des Nations pourra assurer la protection de la Belgique.

De son côté, la France s'engage à venir perpétuellement et sans conditions, au secours de la Belgique en cas d'attaque.

A VENDRE

Locomobile et Batteur Brouhot, bon état

S'adresser : COUTURE à Cahors par Sérignac (Lot)

A VENDRE

pour cause de double emploi

1 cheval 10 ans

S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

Par quantité minima de 50 kilos

Deux tonnes de Fil de fer à vigne galvanisé

bien plié et en très bon état.

Ecrire à M. de POUSARGUES, propriétaire, Soturac (Lot).

On demande

UN OUVRIER BOULANGER à Cahors. S'adresser au bureau du journal.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bohingé C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS